

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION
 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE**

Séance du 7 Juillet 2026

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	13	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
3 juillet 2026

Transmission en Préfecture
9 juillet 2026

Date de publication
9 juillet 2026

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Maria DA SILVA MARTINS, M. Bruno CHACORNAC, M. Alexandre BOUVRY, Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE, M. Guillaume DEPUYDT, Mme Élodie DELATRE, M. Franck MOERMAN, Mme Sophie BOULNOIS, M. Bernard GUELTON

Procurations :

Mme Christine CARNEAU à Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE
 M. Raphaël CARPENTIER à M. Bruno CHACORNAC
 Mme Lisa CELIER-DESPREZ à M. Guillaume DEPUYDT
 Mme Julie DELTOUR à M. François DESPREZ
 M. Dominique LAGANGA à M. Bernard CHOCRAUX
 Mme Céline SINIARSKI à Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER

DÉLIBÉRATION N°46/2026	[PATRIMOINE COMMUNAL] Délibération d'intention relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
-----------------------------------	--

La commune de Cappel-en-Pévèle s'engage résolument dans la transition énergétique en développant des projets d'énergies renouvelables sur son territoire. Dans ce cadre, des études de potentiel solaire ont été réalisées sur plusieurs bâtiments communaux, révélant un rendement particulièrement favorable pour les toitures de l'école Emilie Carles et de la médiathèque Cultiv'Art.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alexandre BOUVRY.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale visant à :

- Réduire l'empreinte carbone de la commune ;
- Optimiser la gestion des dépenses énergétiques ;
- Valoriser le patrimoine bâti communal ;
- Contribuer aux objectifs régionaux et nationaux de développement des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire propose de retenir ces deux bâtiments pour y installer des panneaux photovoltaïques, permettant ainsi de produire une énergie locale et durable.

La présente délibération a pour objet de marquer l'intention de la commune de lancer ce projet, d'engager les démarches nécessaires à sa réalisation (marché public, autorisations d'urbanisme, recherche de subventions, démarches de raccordement électrique) et d'autoriser Monsieur le Maire à mener les actions requises pour sa mise en œuvre, y compris la revente de l'électricité produite en surplus. Les travaux pourraient débutés au 1^{er} semestre 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-22 relatifs aux compétences du conseil municipal et du maire ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles R. 421-14 et suivants relatifs aux déclarations préalables et autorisations de travaux ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-1 et suivants relatifs aux marchés publics ;

Considérant que les études techniques réalisées ont démontré le fort potentiel solaire des toitures de l'école Emilie Carles et de la médiathèque Cultiv'Art, justifiant leur sélection pour ce projet ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de transition énergétique, conformément aux objectifs fixés par les schémas régionaux et nationaux ;

Considérant la nécessité de lancer un marché public pour la réalisation des travaux, ainsi que les démarches administratives préalables (déclaration préalable et autorisation de travaux) ; ainsi que les démarches de raccordement électrique

Considérant l'opportunité de solliciter des subventions pour financer ce projet, ainsi que la possibilité de valoriser l'électricité produite en surplus par le biais de contrats de revente ;

Considérant les possibilités d'autoconsommation de l'électricité sur l'intégralité de nos bâtiments communaux ;

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de mener les actions nécessaires à la concrétisation de ce projet, dans le respect des règles de la commande publique et des procédures administratives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité avec 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

Article 1 : Le Conseil municipal marque son intention de réaliser une installation photovoltaïque sur les toitures de l'école Emilie Carles et de la médiathèque Cultiv'Art, conformément aux études de potentiel solaire réalisées. Le but premier étant l'autoconsommation collective (ACC).

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment :

- Le lancement d'un marché public pour la conception et la réalisation des travaux ;
- Le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme (déclaration préalable et autorisation de travaux) ;
- La réalisation des démarches de raccordement électrique ;
- La recherche et la sollicitation de subventions auprès des organismes compétents ;
- La négociation et la signature de contrats pour la revente de l'électricité produite en surplus, hors obligation d'achat.

Article 3 : Monsieur le Maire est habilité à signer tous les actes, contrats et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

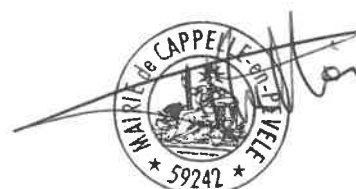
Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX



La secrétaire de séance

Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026



ID : 059-215901299-20260707-09072026_D46BP-DE